



Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion
DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : 2025-2026

Trimestre : janvier à mars 2026

Personne concernée	Total des frais de déplacement
<u>Personnel de l'organisme public</u>	40 310 \$
TOTAL	40 310 \$

Information complémentaire

— Les frais déclarés sont ceux comptabilisés dans le présent trimestre.